

Conseil Municipal de Montjoux
Extrait du compte-rendu de la séance du 5 décembre 2017

Approbation du compte rendu de la séance du 7 novembre 2017

En ouvrant la séance Monsieur le maire soumet le procès -verbal du 7 novembre. Ce dernier est approuvé à l'unanimité en incluant sous la question « Poids public » et à la place de son deuxième alinéa, la remarque suivante proposée en séance par Guy Faure : « Guy Faure évoque la possibilité d'annoncer aux maires des communes voisines la fermeture prochaine du poids public faute de réponse de leur part à la demande qui leur a été faite. Il importe de toute façon de prendre une décision rapidement afin d'éviter toute interférence avec les études en cours sur les espaces publics. Si le poids public était maintenu, une augmentation du prix du jeton semble inéluctable ».

Schéma directeur et zonage d'assainissement : demande d'aide au Département et à l'Agence de l'Eau

Monsieur le Maire rappelle que si la commune a réalisé son réseau d'assainissement et mis au point à cette occasion un premier zonage, il lui revient aujourd'hui et de manière urgente d'établir un schéma directeur d'assainissement définissant les perspectives à terme des besoins en la matière. D'une part ce document est nécessaire à la poursuite des études du PLU, d'autre part il est indispensable pour solliciter le moment venu une aide financière de l'Agence de l'Eau.

Le Maire présente le devis d'un bureau d'études comprenant la mise à jour du zonage d'assainissement et la réalisation d'un schéma directeur pour un montant 7560 Euros, auxquelles il convient d'ajouter 15% de dépenses imprévues, soit un total prévisionnel de 9156 € HT.

Le montant de l'aide escomptée s'élèverait à 6600 Euros (2100 du Département, 4500 de l'Agence de l'Eau).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve l'estimation financière du lancement du schéma directeur d'assainissement communal et de la mise à jour du zonage d'assainissement établie à 9156,00 € HT,

Aménagement des espaces publics réfection du court de tennis : demande de subvention au Département

Claire Chastan expose que lors de la réunion cantonale de la semaine passée, les représentants du Conseil Départemental ont fait un tour d'horizon des besoins de financement des communes en matière d'équipements publics. La proposition faite en séance d'une aide pour la réfection du court de tennis de La Paillette a été enregistrée, à charge de présenter dans les meilleurs délais un dossier de demande de subvention.

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement des espaces publics de la commune, et entre autres les travaux sur le court de tennis et ses abords.

Il présente des devis estimatifs pour un montant total 33 629,15 € HT.

Il propose de solliciter l'aide financière du Département pour la réalisation de ce projet.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'enveloppe financière de 33 629,15 € HT pour les travaux sur le court de tennis et ses abords. et demande à Monsieur le Maire de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental de la Drôme.

Informations/Questions diverses

1 – Poids public :

Monsieur le Maire informe que le prochain Conseil communautaire devrait voter une subvention exceptionnelle pour le remplacement des pièces défectueuse du poids public. Par ailleurs, les communes de Vesc, de Bouvières et de Comps sont en attente de la décision de CCDB pour se décider ; La Roche St Secret semble disposée à participer mais ne souhaite pas s'engager dans la durée. Il est rappelé que de toute façon il faudra augmenter le prix du jeton.

2 – Rythmes scolaires :

Dans la perspective de la prochaine rentrée scolaire, un questionnaire validé par le conseil d'école sera diffusé en janvier auprès des parents d'élèves afin de fixer les rythmes scolaires (retour ou non à la semaine de 4 jours).

3 – Jardins partagés :

Monsieur le maire expose le projet communal de dédier une parcelle d'environ 2000 m² (située aux confins de la Step de la route de Dieulefit) à des jardins partagés. Il indique que plusieurs habitants ont manifesté leur intérêt. La moitié de cette parcelle sera prochainement nettoyée. Le projet sera co- construit entre la commune et les utilisateurs de manière à ce que l'exploitation des jardins soit la plus souple possible. Une première réunion d'organisation se tiendra prochainement.

4 – Plan local d'urbanisme (PLU) :

Monsieur le Maire expose que le chargé d'études du bureau INGETER, auquel a été confiée l'élaboration du PLU, a démissionné en novembre, laissant inachevé un travail inabouti sur la partie « diagnostic » de ce document et que cette démission n'a donné lieu à ce jour à aucune réaction de la part du responsable du bureau d'études sur la suite de l'opération.

Monsieur le maire ajoute que ces premiers travaux avaient été présentés en juillet aux services de l'Etat et autres « personnes publiques associées » dans le cadre de la procédure d'élaboration du PLU et avaient donné lieu à de sérieuses réserves.

Pour l'instant les travaux d'INGETER ont été soumis à la lecture pour avis à la DTT et au CAUE (Mme Morel qui a assisté la commune dans cette affaire).

On a appris par ailleurs que sur une autre intervention (Tain l'Hermitage), ce même bureau d'études montre des signes sérieux d'incompétence.

Sans préjuger à ce stade la suite à donner à ce dossier, un tête-à-tête entre le maire et le responsable d'INGETER sera organisé dans les meilleurs délais.

5 – Espaces publics :

Monsieur le maire informe que deux réunions se sont tenues sur sites avec les deux bureaux d'études sélectionnés (Pénélope Hass et Clarisse Berne) avec la participation de Nicolas Soulier (pour La Paillette) et de plusieurs habitants du village. Une prochaine réunion est prévue le 18 décembre prochain avec les bureaux d'études (pour présentation des premières esquisses)et aussi les représentants du Département (pour l'aspect voirie et circulation).

6 – Colloque CAUE sur les aménagements des communes rurales :

Monsieur la Maire rend compte de sa participation à ce colloque fort riche et exprime tout l'intérêt que présente ce genre de manifestation qui réunit de nombreux élus et hommes de l'art et permet de fructueux échanges d'expériences dans divers domaines de l'action communale. Il souhaite une plus importante participation des conseillers municipaux pour l'an prochain.

7 –Commission inondations du Lez :

Guy Faure rend compte des travaux arrêtés en octobre par la commission du Lez et établis dans le cadre du SAGE en cours d'élaboration. Ces travaux ont notamment permis de fixer un choix de scénarii de délimitation de l' « espace de bon fonctionnement » (EBF) concerté du Lez suite à l'étude hydromorphologique du cours d'eau. Concernant le secteur de Montjoux, le scénario retenu est un compromis à définir entre le scénario d'un Lez « capricieux » à contenir et celui d'un Lez « libre d'exprimer ses dynamiques ». Il apparaît au conseil municipal que cette approche ne portera pas préjudice aux agriculteurs concernés ; quoi qu'il en soit ces derniers seront associés aux dispositions éventuellement à prendre.

9– Chemin des Catinous :

A l'occasion d'une demande d'un propriétaire riverain de ce chemin il est rappelé que ce dernier a le statut de chemin rural et que les travaux de restauration à intervenir se feront dans le cadre du programme de l'an prochain.

La séance est levée à 21 h 20